



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2025-158

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée /

85-2025-09-03-00002 - Arrêté du 03/09/2025 relatif au régime d'ouverture au public du centre des impôts fonciers de la Roche-sur-Yon, du service des impôts des entreprises de la Roche-sur-Yon et du service des impôts des particuliers de la Roche-sur-Yon (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Vendée

85-2025-09-03-00002

Arrêté du 03/09/2025 relatif au régime
d'ouverture au public du centre des impôts
fonciers de la Roche-sur-Yon, du service des
impôts des entreprises de la Roche-sur-Yon et du
service des impôts des particuliers de la
Roche-sur-Yon

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du centre des impôts fonciers de la Roche-sur-Yon, du service des impôts des entreprises de la Roche-sur-Yon et du service des impôts des particuliers de la Roche-sur-Yon

Le directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 2024-DCL-BCI-1017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER ;

ARRÊTE :

Article 1. Le centre des impôts fonciers de la Roche-sur-Yon, le service des impôts des entreprises de la Roche-sur-Yon et le service des impôts des particuliers de la Roche-sur-Yon seront fermés au public, à titre exceptionnel, le jeudi 4 septembre 2025.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 3 septembre 2025

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques,



Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER